



Elections professionnelles
fonction publique



Conseil Départemental du Pas-de-Calais

LA CGT ÉCRIT AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT



DEMANDE DE FACILITATION DE LA MOBILISATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU PAS-DE-CALAIS POUR LE RENFORT NATIONAL LORS DES FEUX DE FORÊTS

Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Face à l'intensification des incendies de forêts qui touchent régulièrement notre pays, la solidarité nationale constitue un principe essentiel de notre service public de secours.

La CGT du conseil départemental du Pas-de-Calais souhaite attirer votre attention sur la nécessité de faciliter la mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires de notre département lorsqu'ils sont sollicités dans le cadre des colonnes de renfort nationales.

Nombre de ces volontaires exercent une activité professionnelle au sein des services du Département. Or, les contraintes d'organisation ou les difficultés à obtenir une autorisation d'absence peuvent parfois limiter leur disponibilité, alors même que leurs compétences sont indispensables sur les théâtres d'opérations confrontés à des feux d'une ampleur exceptionnelle.

C'est pourquoi nous sollicitons votre intervention afin que des consignes claires puissent être données aux services départementaux visant à favoriser, dans la mesure des nécessités du service, l'octroi systématique et l'augmentation des autorisations d'absence permettant à ces agents volontaires de rejoindre les dispositifs nationaux de renfort.

Une telle démarche serait un signal fort de solidarité envers les territoires sinistrés et témoignerait de l'engagement du Département du Pas-de-Calais en faveur de la sécurité civile et de la reconnaissance de l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires.

Nous sommes convaincus que cette mobilisation collective participe pleinement aux valeurs de service public et de fraternité qui animent notre territoire.

RELANCE

SUITE À LA NON RÉPONSE À NOTRE PREMIÈRE INTERVENTION

Nous faisons suite à notre demande du 10 juillet 2026.

Face à la situation d'une gravité exceptionnelle occasionnée par les feux de forêt qui frappent actuellement le territoire national, les services de secours et de sécurité civile sollicitent une mobilisation sans précédent.

Parmi les agents de notre Département figurent des sapeurs-pompiers volontaires, ainsi que des agents formés aux interventions d'urgence. Beaucoup expriment la volonté ou sont formés pour venir en renfort aux opérations de secours sur le terrain.

Conscient des enjeux majeurs de continuité du service public départemental dont vous avez la charge, la CGT sollicite votre bienveillance afin d'autoriser la libération temporaire des agents départementaux souhaitant ou devant être mobilisés pour faire face à cette crise sanitaire et environnementale majeure sans imputation sur leurs congés annuels.

Une telle décision s'inscrirait dans le cadre des principes de solidarité nationale et interdépartementale et permettrait à nos agents d'apporter leurs compétences là où le besoin est le plus critique, tout en faisant honneur aux valeurs d'engagement du service public.

En vous remerciant par avance pour l'attention particulière que vous porterez à cette relance au vu du caractère d'urgence, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, l'expression de notre haute considération.

J'AGIS, JE M'ENGAGE



**ENSEMBLE,
SOUTENONS CEUX QUI
PROTÈGENT ET SAUVENT
NOS VIES !**



cgt@pasdecalais.fr



03.21.21.69.67



La CGT du Conseil Départemental du Pas-de-Calais |
Hôtel du Département – Arras